



DELIBERATION N° 2023 - 7.1 - 38

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le seize Juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 30 Mai 2023

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre et TREHET Laurent.

Présents : 13

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

Votants : 13

OBJET : 2023 - 7.1 - 38 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu :

L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

L'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1.- -adopte la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

2- dit que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune (commune et CCAS).

2.- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

Le Maire,
Hubert LECARPENTIER
Le 23 Juin 2023

